

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

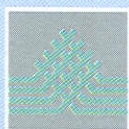
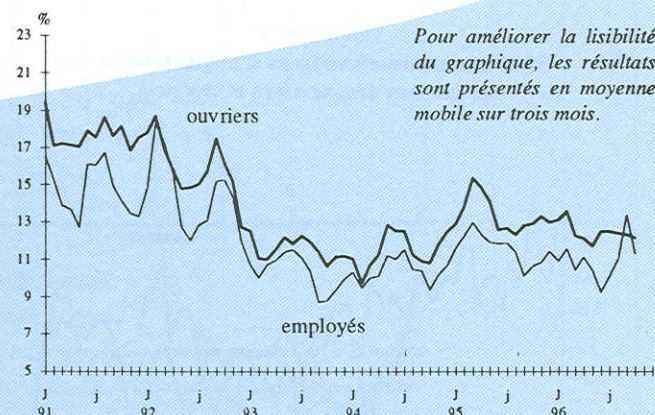
ENQUÊTE MENSUELLE SUR L'ÉVOLUTION DES SALAIRES : RÉSULTATS DE NOVEMBRE 1996

En novembre 1996, les ouvriers ont été plus nombreux à bénéficier d'une augmentation de leur salaire de base, et les augmentations qui leur ont été accordées se maintiennent. Le délai moyen entre deux augmentations s'est réduit, tout particulièrement pour les employés. Cependant, la proportion d'employés augmentés est plus faible qu'en octobre, et les hausses de salaire accordées sont plus modérées. Au total, les rythmes d'augmentation des salaires accélèrent très légèrement pour les deux catégories de salariés, tout en étant légèrement inférieurs à ceux de novembre 1995 ; ils restent toutefois supérieurs aux rythmes d'augmentation des prix. Les réserves de pouvoir d'achat des salariés n'ayant pas été augmentés demeurent élevées, bien qu'en léger recul.

En novembre 1996, 12,1 % des ouvriers et 9,3 % des employés ont bénéficié d'une hausse de leur salaire de base (données CVS). La proportion d'ouvriers augmentés est supérieure à celle d'octobre. Cependant, ces proportions sont plus faibles que celles enregistrées les deux années précédentes à la même date.

Les augmentations accordées sont en moyenne stables depuis trois mois pour les ouvriers, mais elles sont en baisse pour les employés, atteignant ainsi leur niveau le plus bas de l'année. Les ouvriers et les employés

Graphique 1
Proportion d'ouvriers et d'employés augmentés
(données Corrigées des Variations Saisonnières)



augmentés en novembre ont reçu respectivement une augmentation moyenne de 1,0 % et 0,8 %. Les augmentations sont un peu moins concentrées qu'en octobre : 50 % d'entre elles sont comprises entre 0,5 % et 1,1 % pour les ouvriers, entre 0,5 % et 1,0 % pour les employés.

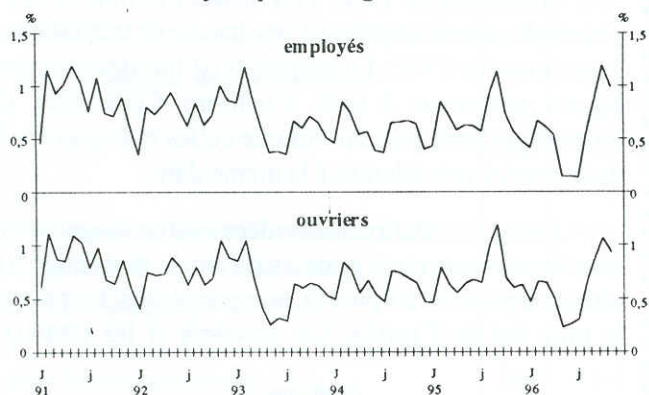
Le délai moyen entre deux augmentations diminue, notamment pour les employés.

Les rythmes mensuels moyens d'augmentation des salaires sont en très légère hausse; ils sont néanmoins en léger retrait par rapport à novembre 1995, mais restent supérieurs aux rythmes d'augmentation des prix.

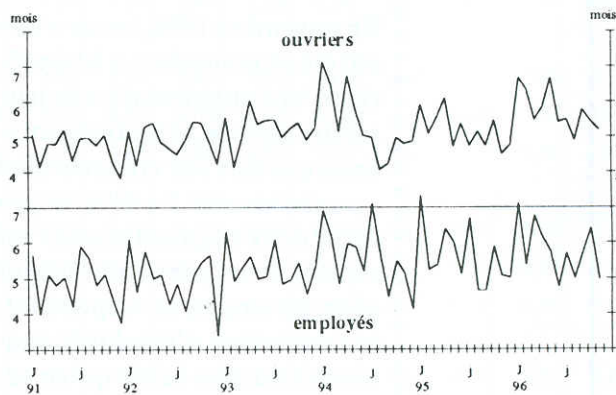
Les réserves de pouvoir d'achat des salariés n'ayant pas été augmentés en novembre se situent toujours à un niveau élevé malgré un léger recul. Depuis leur précédente augmentation, les ouvriers et les employés n'ayant pas été augmentés conservent respectivement un gain résiduel de pouvoir d'achat de 0,9 % et 1,0 %.

Des améliorations dans la gestion et le traitement informatique de l'enquête peuvent avoir induit une légère discontinuité de série à partir de février 1996.

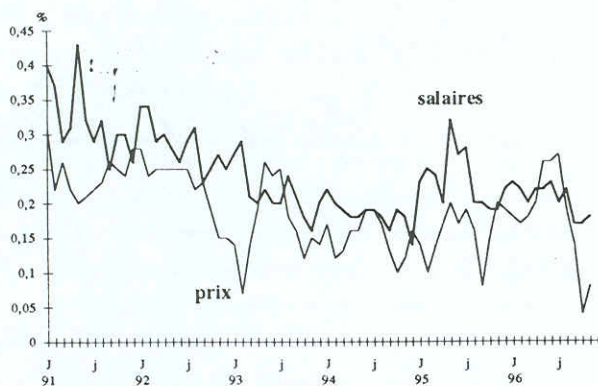
Graphique 2
Réserves de pouvoir d'achat des ouvriers et des employés n'ayant pas été augmentés



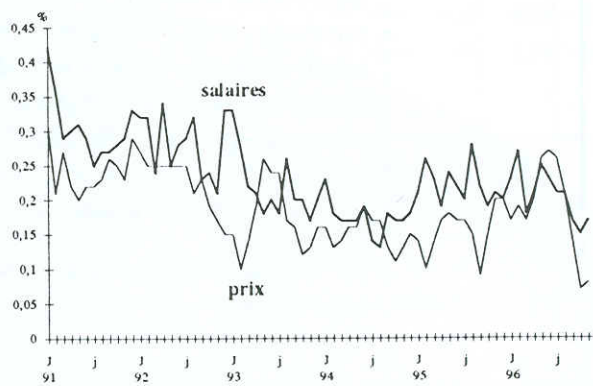
Graphique 3
Délai moyen séparant deux augmentations



Graphique 4
Rythmes mensuels moyens d'augmentation des salaires des ouvriers et des prix



Graphique 5
Rythmes mensuels moyens d'augmentation des salaires des employés et des prix



La méthodologie de l'enquête et la définition des indicateurs ont été publiées dans le Premières Informations n°345 du 30 juin 1993 et le Premières informations n°444 du 20 janvier 1995.

Indicateurs mensuels relatifs aux salaires des ouvriers

ENSEMBLE DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Proportion d'ouvriers augmentés corrigée des variations saisonnières (%)	1994	9,46	11,28	8,44	12,33	12,96	13,19	11,44	12,92	9,43	10,39	12,61
	1995	12,65	13,66	14,92	17,46	12,14	12,64	13,01	12,25	11,68	14,44	12,58	12,76
	1996	13,52	12,98	14,17	9,53	12,64	12,95	11,90	12,57	12,71	11,61	12,09	
Variation annuelle des salaires des ouvriers (glissement annuel, en %) (2)	1994	1,60	1,61	1,60	1,60	1,61	1,61	1,59	1,58	1,54	1,54	1,56	1,54
	1995	1,55	1,61	1,70	1,78	1,81	1,85	1,92	1,93	1,96	2,01	2,01	2,02
	1996	2,04	2,02	2,01	1,93	1,93	1,94	1,87	1,88	1,88	1,81	1,81	
ENTREPRISES AYANT FOURNI UNE SÉRIE COMPLÈTE DE RÉPONSES DEPUIS LA DERNIÈRE AUGMENTATION	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entreprises ayant augmenté												(1)	
Moyenne des augmentations accordées (%)	1994	1,55	1,26	0,96	1,21	1,03	0,97	0,97	n.s.	0,74	1,00	0,88	0,75
	1995	1,38	1,24	1,31	1,23	1,52	1,42	1,31	n.s.	0,97	1,03	0,85	1,03
	1996	1,49	1,40	1,14	1,28	1,48	1,21	1,10	n.s.	0,96	0,94	0,95	
Délai moyen entre deux augmentations (mois)	1994	7,17	6,47	5,14	6,71	5,73	5,03	5,01	n.s.	4,63	5,19	4,80	5,34
	1995	5,95	5,08	5,56	6,16	4,72	5,35	4,81	n.s.	4,77	5,42	4,49	4,72
	1996	6,56	6,50	5,67	5,77	6,67	5,38	5,49	n.s.	5,76	5,44	5,18	
Rythme mensuel d'augmentation des salaires ouvriers (moyenne des augmentations/ délai moyen - pourcentage)	1994	0,22	0,20	0,19	0,18	0,18	0,19	0,19	n.s.	0,16	0,19	0,18	0,14
	1995	0,23	0,24	0,24	0,20	0,32	0,27	0,27	n.s.	0,20	0,19	0,19	0,22
	1996	0,23	0,22	0,20	0,22	0,22	0,23	0,20	n.s.	0,17	0,17	0,18	
Rythme d'augmentation des prix (moyenne des augmentations des prix subies (3) /délai moyen - pourcentage)	1994	0,17	0,12	0,13	0,16	0,16	0,19	0,19	n.s.	0,13	0,10	0,12	0,16
	1995	0,14	0,10	0,14	0,17	0,20	0,17	0,19	n.s.	0,08	0,15	0,20	0,19
	1996	0,18	0,17	0,18	0,20	0,26	0,26	0,27	n.s.	0,14	0,04	0,08	
Entreprises n'ayant pas augmenté													
Indicateur de réserves de pouvoir d'achat (4) : (100 + moyenne des dernières augmen. acc./ 100 + moyen. des augm. de prix subies depuis (3) - pourcentage)	1994	0,49	0,84	0,76	0,56	0,67	0,54	0,47	0,76	0,74	0,69	0,65	0,47
	1995	0,46	0,79	0,63	0,55	0,64	0,69	0,65	0,99	1,20	0,70	0,60	0,53
	1996	0,48	0,66	0,65	0,50	0,23	0,26	0,30	0,66	0,87	1,06	0,93	

(1) : Les chiffres de novembre 1996 sont provisoires.

(2) : Il s'agit des seules augmentations décidées par les entreprises, donc hausses du SMIC exclues.

(3) : Le calcul prend en compte le fait que les indices des prix sont connus avec deux mois de retard.

(4) : Cet indicateur concerne les ouvriers qui n'ont pas été augmentés le mois considéré. Sa diminution exprime une tension à la hausse des salaires : cette tension est d'autant plus forte que l'acquis de la dernière hausse des salaires s'est trouvé réduit par les hausses des prix intervenues depuis.

(n. s.) : non significatif

Source : enquête mensuelle sur l'évolution des salaires, MTAS-DARES.

Indicateurs mensuels relatifs aux salaires des employés

ENSEMBLE DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Proportion d'employés augmentés corrigée des variations saisonnières (%)	1994	9,12	10,87	8,47	10,69	11,17	11,79	10,02	12,74	8,58	9,81	(1)
	1995	11,37	12,39	12,86	13,60	10,54	11,60	13,33	10,71	10,16	9,48	12,32	10,74
	1996	11,20	10,81	12,68	7,82	12,83	10,48	4,37	15,46	13,26	11,39	9,29	
Variation annuelle des salaires des employés (glissement annuel, en %) (2)	1994	1,51	1,50	1,48	1,45	1,45	1,46	1,43	1,46	1,45	1,45	1,44	1,42
	1995	1,43	1,48	1,54	1,62	1,65	1,66	1,78	1,77	1,79	1,78	1,82	1,83
	1996	1,82	1,80	1,82	1,73	1,75	1,75	1,60	1,66	1,68	1,67	1,62	
ENTREPRISES AYANT FOURNI UNE SÉRIE COMPLÈTE DE RÉPONSES DEPUIS LA DERNIÈRE AUGMENTATION	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entreprises ayant augmenté												(1)	
Moyenne des augmentations accordées (%)	1994	1,56	1,12	0,80	0,99	1,01	0,98	0,99	n.s.	0,80	0,96	0,85	0,80
	1995	1,56	1,31	1,22	1,19	1,44	1,15	1,32	n.s.	1,05	1,08	1,03	1,02
	1996	1,63	1,45	1,24	1,29	1,47	1,10	1,19	n.s.	0,96	0,96	0,82	
Délai moyen entre deux augmentations (mois)	1994	6,91	6,15	4,84	5,96	5,85	5,20	7,11	n.s.	4,47	5,63	5,17	4,61
	1995	7,26	5,85	5,26	6,56	6,03	5,10	6,71	n.s.	4,68	5,79	4,99	5,06
	1996	7,11	5,38	6,73	6,09	5,86	4,77	5,69	n.s.	5,71	6,40	4,97	
Rythme mensuel d'augmentation des salaires des employés (moyenne des augmentations/ délai moyen - pourcentage)	1994	0,23	0,18	0,17	0,17	0,17	0,19	0,14	n.s.	0,18	0,17	0,17	0,17
	1995	0,22	0,22	0,23	0,18	0,24	0,23	0,20	n.s.	0,22	0,19	0,21	0,20
	1996	0,23	0,27	0,18	0,21	0,25	0,23	0,21	n.s.	0,17	0,15	0,17	
Rythme d'augmentation des prix (moyenne des augmentations prix subies (3) /délai moyen - pourcentage)	1994	0,16	0,13	0,14	0,16	0,16	0,19	0,17	n.s.	0,13	0,11	0,13	0,16
	1995	0,14	0,10	0,14	0,17	0,18	0,17	0,17	n.s.	0,09	0,15	0,20	0,20
	1996	0,18	0,19	0,17	0,20	0,26	0,27	0,26	n.s.	0,15	0,07	0,08	
Entreprises n'ayant pas augmenté													
Indicateur de réserves de pouvoir d'achat (4) : (100 + moyenne des dernières augmen. acc./ 100 + moyen. des augmentations de prix subies depuis (3) - pourcentage)	1994	0,46	0,85	0,75	0,54	0,57	0,39	0,37	0,65	0,66	0,67	0,64	0,40
	1995	0,43	0,85	0,72	0,58	0,63	0,62	0,58	0,95	1,15	0,75	0,57	0,48
	1996	0,43	0,67	0,61	0,54	0,14	0,14	0,13	0,56	0,86	1,19	0,99	

(1) : Les chiffres de novembre 1996 sont provisoires.

(2) : Il s'agit de seules augmentations décidées par les entreprises, donc hausses du SMIC exclues.

(3) : Le calcul prend en compte le fait que les indices des prix sont connus avec deux mois de retard.

(4) : Cet indicateur concerne les employés qui n'ont pas été augmentés le mois considéré. Sa diminution exprime une tension à la hausse des salaires : cette tension est d'autant plus forte que l'acquis de la dernière hausse des salaires s'est trouvé réduit par les hausses des prix intervenues depuis.

(n. s.) : non significatif

Source : enquête mensuelle sur l'évolution des salaires, MTAS-DARES.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Selhel.
Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris.
Impression : Ecoprint, Pontcaré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 nos) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.